

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 19 octobre 2020

La réunion a eu lieu à la salle polyvalente eu égard à la crise sanitaire de Covid-19, à 20 heures. Tous les conseillers municipaux ont été convoqués ; tous sont présents (arrivée de David CHAULET à 20h50) à exception de Serge GIROUX qui a donné pouvoir à Jacqueline CAUX

Une minute de silence a été observée en hommage à M Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, sauvagement assassiné.

M le Maire fait part de la présence de Mme Marie-Thérèse BREUIL qui va prochainement faire valoir ses droits à la retraite et Mme Carine DAYMARD qui va la remplacer. Cette dernière se présente au conseil municipal.

1- Information sur une décision prise en application de la délégation du conseil municipal à M le Maire

Le marché de travaux de restauration de la gabare « Spontournoise IV » est attribué à la SAS Charpentier Marine Morbihan pour un montant de 91 150.00 € HT soit 109 380.00 € TTC.

2- Approbation du procès-verbal de séance du 26 août 2020

Le procès-verbal de la séance du 26 août 2020 a été remis aux conseillers municipaux avec la convocation. Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 26 août 2020.

3- Point sur les travaux

- Programme « voirie 2020 » : les routes de May-La Pradeau, Claniac, l'accès de Durfort et l'accès du Breuil sont terminées. Les travaux prévus à Spontour sont programmés à compter du 24 novembre 2020.
- Programme « voirie 2021 » : M le Maire a demandé un chiffrage auprès du Syndicat de la Diège pour l'ancienne route de Lafage, les routes de La Grafouillère et de Chassagne, et le parking de la plage (revêtement et marquage au sol).
- Programme « restauration de la chapelle de Lamirande » : les travaux ont commencé, les lézardes ont été comblées et les vitraux retirés pour restauration.
- Programme « restauration de la gabare » : le marché a été attribué et les travaux devraient débuter début novembre. La gabare sera transportée en atelier ; une visite de chantier sera organisée. Les formalités auprès de la DDT vont être engagées pour l'obtention de l'agrément de navigation. L'installation d'un moteur électrique est à l'étude ; cet équipement nécessiterait des modifications structurelles.
- Subvention du broyeur : le conseil départemental a attribué une subvention de 3 120 €.

4- Convention de partenariat avec Haute-Corrèze Communauté pour le Dispositif d'Aide de Reprise Economique

Haute-Corrèze Communauté a mis en place le Dispositif d'Aide de Reprise Economique (DARE) pour soutenir les entreprises dans le cadre de la pandémie de Covid-19. 5 entreprises de la commune ont bénéficié de ce dispositif pour un total de 7 000 €.

La compétence « économie » est du ressort intercommunal mais les communes membres peuvent abonder le fonds.

Proposition est faite d'abonder le fonds à hauteur de 60 % des aides versées aux entreprises soursacoises, soit 4 200.00 €.

Le conseil municipal approuve la participation de la commune au DARE à hauteur de 4 200.00 € et approuve la conclusion d'une convention avec Haute-Corrèze Communauté.

5- Désignation des membres de commissions thématiques de Haute-Corrèze Communauté

Dans le cadre de la création des commissions de Haute-Corrèze Communauté, désignation est faite d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commission comme suit :

Commission	Membre titulaire	Membre suppléant
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées	Mr Mathieu CHAVEROUX	M Cyril JOURDE
Commission « Ressources »	Mme Colette LASSUDRIE	M Michel BARRASSIN
Commission « Economie et attractivité »	Mme Nathalie GOUT	M Serge GIROUX
Commission « Proximité et Citoyenneté »	Mme Jacqueline CAUX	Mme Sophie PETIT
Commission « Préservation de l'environnement »	M Bernard LIDOVE	M Géraud GRIFFON
Commission « Aménagement de l'espace »	M Franck LE CHARPENTIER	M David VALIBUS

6- Mode d'exploitation de la gabare « Spontournoise IV »

M le Maire indique que les travaux de restauration étant attribués, il convient désormais de déterminer les modalités d'exploitation de la gabare. Afin de conserver un droit de regard sur la gestion de la gabare, seules deux possibilités subsistent : la régie et la délégation de service public.

La régie n'est pas un mode d'exploitation envisageable, la commune n'ayant ni les compétences humaines ni les compétences techniques pour exploiter, commercialiser, entretenir l'équipement.

La DSP permettrait de confier l'exploitation de la gabare à une structure qualifiée.

Pour mémoire, la gestion était confiée jusqu'au 31 décembre 2019 à la Station Sports Nature de Haute Dordogne et à l'Office de Tourisme Haute-Corrèze via une délégation de service public.

Le conseil municipal choisit la DSP comme mode d'exploitation de la gabare et charge M le Maire des démarches de consultation.

7- Acquisition d'un terrain

Comme évoqué lors de la séance du 26 août 2020, M le Maire a fait savoir à Mme Lavergne l'intérêt que porte la commune à la parcelle sise derrière la maison Chabrat – en face des écoles - (235 m² environ).

Dans un courrier en date du 20 septembre 2020, elle formule une proposition de 20 € / m².

Les élus estiment que le prix est trop élevé et chargent M le Maire de demander une nouvelle proposition à Mme Lavergne.

8- Création d'un poste

Le conseil municipal décide de créer un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 20.75 h / semaine – afin de permettre l'avancement de grade d'un agent dans le cadre du déroulement normal de la carrière.

Cette création sera effective au 1^{er} novembre 2020.

9- Attribution d'un logement – POINT AJOURNÉ

10- Décisions modificatives

Les décisions modificatives suivantes sont prises afin de procéder à des virements de crédits pour la fin d'exercice :

a/ Budget annexe « Camping et Gîtes » :

C/ 615221 (Bâtiments publics) - 250.00 €

C/ 6558 (Autres contributions obligatoires) 250.00 €

b/ Budget annexe « Service des Eaux »

C/ 61521 (Bâtiments publics) - 600.00 €

C/ 6541 (Créances admises en non-valeur) 600.00 €

11- Non restitution de cautions

a/ Boucherie-charcuterie / Commerce de proximité

M le Maire rappelle qu'un protocole d'accord a été conclu avec M Dimitri LEFEBVRE pour la rupture anticipée des baux commerciaux de la boucherie-charcuterie et du commerce de proximité. Le 18 mai 2020, un état des lieux de sortie a été réalisé dans les deux commerces par Me Aurélie SOUIL, Huissier de justice.

Rappel est fait qu'une caution égale à un mois avait été versée par le preneur, d'un montant de 380 € pour la boucherie-charcuterie et d'un montant de 300 € pour le commerce de proximité.

Au vu des états des lieux, il ressort que le ménage n'avait pas été réalisé correctement ; les agents communaux sont intervenus et leur temps de travail représente 210.29 € pour la boucherie-charcuterie et 125.63 € pour le commerce de proximité.

Il ne sera restitué (13 voix « pour », 2 abstentions) à M Dimitri LEFEBVRE que 169.71 € pour la boucherie-charcuterie et 174.37 € pour le commerce de proximité.

b/ Hôtel/Restaurant

M le Maire indique qu'un protocole d'accord a été conclu avec l'EIRL COJOCARU DE SADELEER pour la rupture anticipée du bail commercial de l'hôtel-restaurant. L'ancienne gérante a fait savoir à Me LAMAGAT, avocat de la commune qu'elle renonçait à la caution d'un montant de 864 €.

Eu égard à l'état dans lequel les locaux ont été laissés et la nécessité de faire appel à une entreprise pour les nettoyer et désinfecter, le conseil municipal décide de conserver l'intégralité de la caution.

12- Admission des pertes sur créances irrécouvrables

M le Maire informe le conseil municipal que les recherches effectuées par M le Trésorier Municipal pour tenter de recouvrer 2 titres d'une valeur totale de 209.50 € pour le budget principal et 8 titres pour une valeur totale de 582.59 € pour le budget annexe « service de l'eau » n'ont pas abouti.

M le Maire explique qu'il convient à présent, soit de décider de la poursuite des actions possibles envers les débiteurs, soit d'allouer ces titres en non-valeur.

Le conseil municipal décide d'admettre en non-valeur 1 titre pour le budget principal et 4 titres pour le budget annexe « service de l'eau ».

13- Aides aux façades

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 septembre 1993, visée le 22 octobre 1993 par les services de la Préfecture de la Corrèze, M le Maire rappelle au conseil qu'il a été décidé de maintenir l'aide pour la rénovation des façades accordée aux particuliers afin d'améliorer l'aspect extérieur, l'étanchéité des murs et/ou l'isolation des habitations. La dépense subventionnable est fixée à 6 098 € sur le montant HT des travaux, le taux de l'aide communale est de 30 % soit un montant maximum de 1 830 €.

a/ Mme et M Julien BUVAT, demeurant « Le Poumeyrol », ont déposé une demande d'aide. Les travaux s'élèvent à 10 060 € HT. Les travaux sont maintenant terminés et le dossier de demande est réputé complet.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 1 830 € à Mme et Mr Julien BUVAT.

b/ M Franck GARY, demeurant «49 Grand' Rue », a déposé une demande d'aide. Les travaux s'élèvent à 10 060 € HT. Les travaux sont maintenant terminés et le dossier de demande est réputé complet.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer une aide de 1 634.50 € à M Franck GARY, étant donné que le montant des travaux s'élève à 5 448.32 € HT.

14- Attribution d'une subvention

M le Maire indique qu'une nouvelle association a été créée sur la commune, « Les gabares de Haute-Dordogne ». Une subvention exceptionnelle de 500 € est attribuée.

M Bernard LIDOVE ne prend part ni aux débats ni aux délibérations.

15- Questions diverses

a/ M le Maire indique qu'une rue de Spontour est dénommée « rue des Rosiers ». Or, Soursac comprend également la cité des Rosiers.

Cette homonymie peut susciter des problèmes d'orientation pour les services de secours ou postaux. Aussi, il est proposé de modifier l'appellation de la rue des Rosiers. Une consultation auprès des administrés concernés sera lancée.

b/ M le Maire informe Mmes les élués de la possibilité d'adhérer à l'association des Femmes Elues de Corrèze

c/ M le Maire informe qu'un diagnostic technique RTE sur ligne Breuil – Marmagne 400 kV est actuellement réalisé.

d/ Etant donné la pandémie de Covid-19, le conseil municipal décide de ne pas organiser le repas des aînés ; la commission « services à la population » va réfléchir à une alternative.

e/ Le spectacle de Noël est maintenu (sauf restrictions réglementaires) mais le nombre de parents accueillis sera limité.

f/ M Cyril JOURDE indique que l'enclos de la station de pompage de La Grafouillère est en mauvais état ; M le Maire indique que les piquets sont commandés et que les travaux doivent être programmés avec le service technique.

g/ M Cyril JOURDE indique qu'il conviendrait d'enlever le panneau « point de vue » dans la côte de Spontour, les arbres ayant poussés. Attache sera prise avec les services départementaux.

h/ M Cyril JOURDE indique que des éléments sont absents de la boucherie (porte-couteaux, affiche des prix et dévidoir) ; ces éléments appartenaient certainement à l'ancien gérant.

i/ M Cyril JOURDE indique qu'il serait peut-être opportun de mettre en place une agence «France Services » sur la commune. Pour mémoire, les maisons des services publics sont un lieu de permanences pour les services publics.

M le Maire fait savoir que ce sujet a été abordé avec M le Sous-préfet. Une structure de ce genre existe déjà à NEUVIC à La Poste. Des discussions sont en cours sur la poursuite du dispositif. M le Sous-préfet tiendra la commune de SOURSAC informée.

J / Mme Marie-Eve ANGLARD indique la présence de poux à l'école. Les draps et matelas utilisés pour la sieste seront désinfectés régulièrement.

k/ M Mathieu CHAVEROUX indique avoir participé à l'assemblée générale de l'ASSEPS. Il fait part de son étonnement quant à la présence de 4 parents d'élèves seulement.

i/ M le Maire indique que plusieurs rencontres sont prévues dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

Réunion de travail sur site : 22 octobre 2020

Enquête publique : 09 novembre 2020 de 10h00 à 17h00

Un point sur l'avancement du PLUI est effectué auprès des élus.

j/ La page Facebook « Commune de SOURSAC » a été créée. Chacun est invité à s'y abonner pour être tenu informé des actualités soursacoises.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 22 h 10.